



165167 - Elle s'est convertie sans l'annoncer et ils veulent la marier avec un chrétien

question

J'ai une collègue chrétienne. Grâce à Allah , elle a prononcé les deux professions de foi. Elle prie et observe le jeûne depuis des années à l'insu de sa famille, notamment de sa mère. Le problème est que le père de la fille était au début musulman puis il s'est séparé de sa famille et s'est converti au christianisme clandestinement et a épousé une dame chrétienne grâce à un contrat civil. Ils ont eu des filles et des garçons. Le père et la mère ont veillé à changer le nom du grand père et le nom de famille dans les papiers de leurs enfants de manière à leur donner des noms chrétiens car le vrai nom du père a une connotation islamique.

Quand la fille a grandi et découvert la vérité et su qu'elle était d'origine musulmane, elle a prononcé les deux professions de foi et s'est mise à prier et à jeûner le mois de Ramadan et à lire le Coran. Elle veut annoncer sa conversion au Noble Azhar et se marier avec un jeune musulman. Cependant sa mère ne veut pas que cela se réalise.

Elle menace de rompre ses relations avec elle et déclare qu'elle est malade et pourrait mourir et que dans ce cas c'est sa fille qui en endosserait la responsabilité. Elle dit à cette dernière qu'elle est d'origine chrétienne comme l'indiquent ses papiers.

S'agissant de son père, il a recommencé à prier depuis quelque temps et il dit avoir regretté ce qui s'était passé mais il ne peut pas aider sa fille à annoncer sa conversion à l'Islam de peur qu'on découvre son passé selon ses propres termes.

La mère de la fille veut la marier avec un jeune chrétien afin de l'empêcher de rester musulmane. Elle dit à sa fille : si tu te convertis à l'Islam, je romprais mes relations avec toi et tu quitterais ma maison. Que faudrait il que la fille fasse pour sauver sa foi et se mettre à l'abri de la nuisance et du boycott de sa mère.

Commettrait elle un péché si elle épousait le jeune chrétien sous la pression de sa mère et pour éviter d'endosser la responsabilité d'un choc qui pourrait provoquer sa mort? Je ne fais que vous rapporter les faits, étant donné que ma collègue m'a fait confiance à ce sujet puisque qu'elle veut gagner les biens de la vie de l'au-delà. Elle est profondément convaincue de la véracité de l'Islam



et elle ne veut pas mourir chrétienne. Elle veut connaître l'opinion de la religion à propos de son cas, notamment ce qu'elle doit faire pour satisfaire Allah et son messager.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, nous louons Allah Très Haut pour avoir assisté notre chère sœur à se convertir à l'Islam et à commencer l'observance de la prière et du jeûne. Nous demandons à Allah de la raffermir, de l'assister et de guider tous les siens

Deuxièmement, il n'est pas permis à un musulmane d'épouser un chrétien. Ce ne serait pas un mariage, mais une relation adultérine. Elle doit s'y refuser, quitte à employer tous les moyens possibles et s'empresse à annoncer sa conversion à l'Islam et la porter sur ses papiers officiels avec l'aide des gens d'expérience, notamment les avocats et consorts. Si l'annonce de sa conversion entraînait la rupture d'avec sa mère, la maladie de celle-ci ou son décès, elle ne commettrait aucun péché puisqu'elle n'aurait fait que son devoir; elle n'aurait fait qu'obéir à Allah et lui satisfaire, ce qui est plus important que toute autre obéissance. La question est très importante, elle est une question de croyance ou de mécréance. Elle ne peut pas faire l'affaire de sentiments et de compassion. Peut-être l'annonce de sa conversion à l'Islam pourrait préluder à celle de ses père et mère, fût-ce plus tard.

En somme, sa fermeté dans sa conversion est une obligation pour elle car le seul alternatif serait l'apostasie et la perte. En outre, il ne lui est permis en aucun cas de se marier avec un chrétien. Elle doit s'empresse à confirmer son identité islamique conformément à la procédure officielle en vigueur, quitte à utiliser la manière douce pour en informer sa famille en sollicitant l'assistance de gens d'expérience en la matière. Elle ne supporterait rien des conséquences de l'annonce de sa conversion à l'Islam, notamment la rupture d'avec sa famille ou la maladie qui pourrait les atteindre.



Nous pensons que les circonstances du moment sont plus favorables que dans le passé. Nous demandons à Allah Très haut de lui procurer la joie de voir les siens retrouver la bonne voie.

Nous attirons l'attention sur l'expression: «il faut dire: j'ai une collègue qui était chrétienne car elle est désormais musulmane. Le retard de l'annonce de sa conversion ne signifie pas qu'elle n'est pas effective. Quiconque prononce les deux professions de foi résolument s'est converti à l'Islam. On lui demande d'observer la prière et les autres prescriptions. Ce que l'intéressée fait déjà. Allah soit loué.

Allah le sait mieux.»